

## Plus de 600.000 Belges ont au moins un testament enregistré

---

**Plus de 600.000 Belges ont actuellement au moins un testament enregistré. Près d'un quart des Belges qui optent pour un testament en établissent d'ailleurs plusieurs au cours de leur vie. C'est ce qui ressort des chiffres de la Fédération du Notariat (Fednot).**

Fednot gère les données relatives aux testaments inscrits dans le Registre Central des Testaments (CRT). Ce registre contient l'identité de la personne qui établit un testament, le moment où il a été réalisé, quel notaire l'a établi et quel notaire le conserve. Le grand avantage du CRT est qu'après le décès les proches peuvent savoir s'il existe ou non un testament, et quel notaire le conserve.

Le CRT reprend les informations concernant les testaments authentiques. Il s'agit des testaments établis par un acte dressé par un notaire, ce qui offre toutes les garanties pour un testament valable. En plus, le CRT reprend aussi les informations des testaments manuscrits qui ont été enregistrés chez un notaire. Bien évidemment, le notariat n'a pas connaissance des testaments qui resteraient, par exemple, sous le matelas du défunt. Les chiffres du CRT ne comprennent donc pas ces testaments manuscrits qui ne sont pas officiellement enregistrés.

Il ressort de l'analyse de ces chiffres que 619.218 Belges encore en vie ont enregistré au moins un testament. 22,5% des Belges ayant enregistré un testament en ont en fait enregistré plusieurs. Une personne en a même enregistré 56 !

Voici le détail :

- 1 testament enregistré : 479.930 (77,50%)
- 2 testaments enregistrés : 99.245 (16,03%)
- 3 testaments enregistrés : 26.128 (4,22%)
- 4 testaments enregistrés : 8.426 (1,36%)
- 5 testaments enregistrés ou plus : 5.489 (0,89%)

Près d'un quart des Belges qui ont donc enregistré un testament en ont enregistré plusieurs en fait. « *Ce n'est pas étonnant* », commente le notaire Sébastien Dupuis. « *Les circonstances de la vie changent de manière imprévisible : il est logique de vouloir s'y adapter et d'adapter ainsi ses dispositions de dernières volontés* ». C'est pourquoi il est judicieux d'examiner régulièrement son testament pour voir s'il correspond toujours à la réalité et à ses volontés.

« *Il est important de contacter son notaire : il pourra traduire dans les termes juridiques vos dernières volontés. Vous serez ainsi certains que votre testament sortira ses effets comme vous le souhaitez* », poursuit le porte-parole de notaire.be.

Le notaire est en effet un conseiller privilégié pour le citoyen en matière successorale. Souvent, le notaire connaît déjà la situation familiale de la personne. L'indépendance que les notaires doivent toujours observer permet d'éviter que les citoyens ne fassent des projets qu'ils regretteront par la suite.

De plus, le testament notarié offre au citoyen la certitude qu'il n'y aura pas de discussions prolongées entre ses héritiers après son décès.

---

**À propos du notariat en Belgique**

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site [www.notaire.be](http://www.notaire.be) pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

**À propos de Fednot**

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900.000 dossiers par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. [www.fednot.be](http://www.fednot.be)

---

**Tom Jenné**

Relation presse et communication externe francophone

M +32 472 76 10 61  
T +32 2 801 15 36  
[tom.jenne@fednot.be](mailto:tom.jenne@fednot.be)



**Fédération Royale du Notariat belge asbl**  
**Koninklijke Federatie van het Belgisch Notariaat vzw**  
[www.fednot.be](http://www.fednot.be)  
Rue de la Montagne - Bergstraat, 30-34 - 1000 Bruxelles - Brussel



[notaire.be](http://notaire.be)    

Retrouvez sur Notaire.be toutes les infos, la législation et les conseils appropriés à chaque moment clé de votre vie, ainsi que les modules de calcul et les offres immobilières.